



Ambasciata d'Italia
Principato di Monaco

**ATTESTATION DE PROLONGATION DE LA VALIDITE
DES DOCUMENTS D'IDENTITE ITALIEN**

Au vu de l'art. 104 du décret du 17 mars 2020 n. 18, concernant la réglementation des mesures prises dans le cadre de la contre la propagation du virus Covid-19

L'Ambassade d'Italie a Monaco informe que, dans le cadre des mesures exceptionnelles prises par le Gouvernement Italien pour faire face à la crise sanitaire en cours, à compter du 17 mars 2020, **la durée de validité des documents d'identité italiens** expirés ou arrivant à échéance après cette date, **est prolongée jusqu'au 31 Août 2020.**

Cette prolongation accordée aux cartes d'identité ou passeports italiens arrivés à expiration ne permet pas le déplacement hors des frontières mais est limitée aux démarches administratives de nature courante, aux fins de l'identification du titulaire dudit document d'identité.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Monaco, le 26/03/2020




L'Ambassadeur D'Italie a Monaco

Cristiano Gallo